

: Réponse à l'alerte de la Plateforme de p

générale de la sécurité intérieure (DASGR), d'
% &# ' () ,
l'identité d'un membre des forces spéciales
+ . 1 2 # l'Exécutif
(3 /
/

vient toutefois de souligner que Madame Ar
ses droits lors de son audition, qu'il s'agi
/

' article 2 de la loi du 29 juillet 1881 su
champ d'application
(3 # + /

4 # + (5 ## . # #
d'intérêt public le jus, # ifie #
proportionnées et l'atteinte ne consiste # a#s
/

6 ! 8 9 7 ' & 9, 7; + :
(3 , ' < . !# + #
l'Homme, de ne pas concourir à sa propre inc
= , , # # . > / 6
indéfectible à la défense de la liberté d'ex